Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 8 juillet 2025

Délibération n° 117-2025 Point 4.13.4.3

Point 4.13.4.3 de l'ordre du jour
Tarifs 2025-2026 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des langues proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 6 mai 2025, la CFVU a validé le tarif du DIU Islamologie de la Faculté des langues. Entre temps, les droits nationaux des diplômes de licence et de master ont augmentés.

Le tarif de cette formation étant fixé par convention, il faut donc ajuster le montant du droit spécifique en conséquence.

Les frais de ce DIU s'élevant à 534€ en prenant en compte des droits d'inscription de niveau licence qui étaient de 175 € en 2024-2025 mais qui passeront à 178 € en 2025-2026, le montant du droit spécifique sera de **356**€ (et non pas de 359€).

Le 10 juin 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 33 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2025-2026 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des langues proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 juillet 2025

La Directrice générale des services

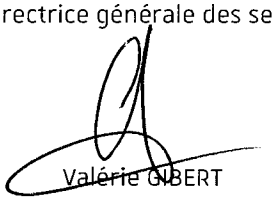

Valérie GIBERT